

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 64 Subvention et avenant n° 3 (34 114 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 janvier 2017 par l'association « Halte-Garderie de l'Annonciation » et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation, ayant son siège social 4, rue de l'Annonciation (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 34 114 euros est allouée à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation (n° SIMPA 21 582, n° dossier 2019-07460).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO